
L'Enseignement Technique et la Réforme de l'Enseignement.

Numéro d'inventaire : 1979.37354

Auteur(s) : Henri Belliot

Type de document : imprimé divers

Date de création : 1955

Description : Série de feuilles agrafées.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Exposé d'introduction de M. Henri Belliot, Inspecteur Général de l'Instruction Publique, intitulé "l'Enseignement Technique et la Réforme de l'Enseignement", datant du 18 au 28 janvier 1955, dans le cadre des travaux du Centre d'Etudes et de Recherches pour l'Amélioration des Méthodes de Perfectionnement du Personnel d'Encadrement, 81, rue de Miromesnil, Paris 8ème, Projet n° 188 de l'Agence Européenne de Productivité.

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 18

Centre d'Etudes et de Recherches pour
l'Association des Méthodes de
Perfectionnement du Personnel
d'Encadrement

C. E. R. A. M. P. P. E.
81, rue de Miromesnil
PARIS
(8ème)

Tél. LAB. 84-56

Projet n° 188
de l'A.E.P.

Agence Européenne de Productivité

EXPOSE D'INTRODUCTION

Par M. Henri BELLLOT, Inspecteur Général de
l'Instruction Publique

L'Enseignement Technique et la
Reforme de l'Enseignement

P A R I S

Du 18 au 28 Janvier 1955

EXPOSE D'INTRODUCTION

Par M. Henri BELLIOU, Inspecteur Général de
l'Instruction Publique

1 - Le Mouvement actuel de Réforme de l'Enseignement -

La Réforme de l'Enseignement est, de nouveau, à l'ordre du jour France. L'opinion publique s'en préoccupe et la grande presse s'en fait l'écho. Une commission officielle présidée par M. le Recteur Sarrailh en délibère et doit fournir un rapport au Ministre pour le mois de Mars de cette année. La revue officielle du Ministère, "l'Education Nationale" a lancé une grande enquête sur le sujet, et commencé à publier les réponses reçues.

Certains se sont étonnés de voir reprendre des discussions dont les premières remontent à 1918, au lendemain de la première guerre mondiale. J'ai participé aux travaux des "Compagnons de l'Université Nouvelle" et du "Comité d'Etudes et d'Action pour l'Ecole Unique"; j'ai apporté ma collaboration à Jean Zay, lorsqu'il a lancé la réforme de 1937. Je ne pense pourtant pas que tout a été dit.

Le penserais-je, que les faits me prouveraient la nécessité de reprendre le travail. Tout d'abord, parce que bien peu de chose a été réalisé sur ce qui avait été jugé nécessaire.

Il serait profondément contraire à la vérité et à la justice de ne pas reconnaître les progrès accomplis par nos institutions d'enseignement. Ce serait même contradictoire, en ce qui concerne l'enseignement technique, puisqu'il n'existait pas du tout il y a quarante ans.

Mais pendant que l'Université française évoluait lentement, notre société subissait des transformations rapides, sur tous les plans à la fois. Si bien que le retard de l'Ecole sur la Vie n'a fait que grandir depuis qu'on essaye de réformer l'Ecole.

Des causes d'origine diverses conjuguent leur action pour qu'il en soit ainsi. L'épanouissement prodigieux des sciences, dans tous les domaines, entraîne celui de la technique, qui exige de tous les travailleurs un niveau culturel plus élevé. Simultanément, les familles veulent assurer à leurs enfants un meilleur standing de vie et n'hésitent pas à les engager dans de longues études. Lorsqu'en 1882 l'enseignement primaire fut rendu obligatoire en France, il fallut étudier les mesures susceptibles de rendre cette obligation effective; la difficulté est aujourd'hui d'accueillir les enfants qui veulent rester à l'école au delà des limites de l'obligation.

./..

2 - Les Répercussions de la Réforme sur l'Enseignement technique -

Dans l'évolution des besoins de la collectivité et des aspirations des familles, c'est vraisemblablement l'enseignement technique qui aura le rôle le plus important à jouer; les autres devront se transformer pour s'adapter, lui, devra en plus se développer considérablement.

Il y a un siècle la clientèle des lycées et collèges était composée, sauf de très rares exceptions, par les seuls enfants de la bourgeoisie. Les fils du peuple ne pouvaient pratiquement pas y accéder; par contre, tous les jeunes bourgeois y étaient envoyés, ne fut-ce que pour respecter les usages, même s'ils étaient manifestement incapables de suivre les études. Cela n'avait que peu d'importance; les cancre savaient qu'après les années de collège, ils retrouveraient la fortune de la famille; les bons sujets se trouvaient en nombre suffisant pour occuper les postes de commande nécessaires au bon fonctionnement de la société.

Il en est tout autrement aujourd'hui. Nous avons dit déjà que la vie contemporaine exigeait de tous les individus une formation beaucoup plus poussée. D'autre part, bien rares sont devenus ceux qui peuvent compter vivre en n'ayant d'autre occupation que de gérer une fortune personnelle.

Ce sont des nécessités sociales qui déterminent les pouvoirs publics, dans tous les pays d'ailleurs, à allonger continuellement la durée de la scolarité obligatoire. Les psychologues ont depuis longtemps justifié et réclamé cette prolongation, en montrant que bien des enseignements donnés avant 14 ans étaient prématurés, qu'il fallait les étaler jusqu'à 18 ans pour qu'ils puissent être assimilés, et par suite efficaces. Mais ces arguments rationnels se sont toujours heurtés aux difficultés financières; on n'a envisagé de consacrer les crédits nécessaires à la prolongation de la scolarité, que le jour où sa nécessité économique est apparue. Vous savez qu'en France, le principe de cette prolongation, inclus dans le projet Langevin-Wallon, a fait l'objet d'un projet de loi en 1953; si le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique a refusé son avis favorable au projet, c'est que le Gouvernement n'a pas semblé assez décidé à le transformer en réalité par l'octroi des crédits indispensables.

Mais, tôt ou tard, cette prolongation sera réalisée. Comment alors se répartiront les effectifs des jeunes gens de 14 à 18 ans ?

Les études secondaires classiques bénéficient toujours d'un attrait traditionnel, hors de proportion avec les besoins. La conséquence en est que la moitié des bacheliers ont reçu une culture à prédominance littéraire, alors que les professions exigent en gros cinq "scientifiques" pour un "littéraire". La force des choses, aidée par une orientation plus rationnelle, ramènera les proportions à être plus conformes aux besoins, ce sera d'ailleurs au bénéfice des dévoués littéraires eux-mêmes; actuellement, en effet, beaucoup de jeunes gens très doués pour les études littéraires et qui s'y dirigeraient par goût, s'orientent vers les sciences, pour y trouver de plus vastes possibilités d'emploi; la création de la nouvelle section A' de la première partie du baccalauréat leur en fournit les moyens. Mais le résultat est que les études supérieures littéraires et juridiques sont privées d'une partie des élites qui devraient leur revenir, alors qu'un flot d'étudiants moyennement doués les encombre.

